



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi
d'intérêt privé n° 240 – Loi concernant La Fabrique de la
paroisse Saint-Jacques-le-Majeur
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 13 juin 2018

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 4523-20180614

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 13 JUIN 2018	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	1
AUDITION	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	2

Séance du mercredi 13 juin 2018

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 240, Loi concernant La Fabrique de la paroisse Saint-Jacques-le-Majeur (Ordre de l'Assemblée le 15 mai 2018)

Membres présents :

M. Auger (Champlain), président

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), député ayant présenté le projet de loi

M. Jolin-Barrette (Borduas)

M^mc Léger (Pointe-aux-Trembles) en remplacement de M. Marceau (Rousseau)

M. Merlini (La Prairie)

M^mc Nichols (Vaudreuil)

M. Rousselle (Vimont)

M^mc Vallée (Gatineau), ministre de la Justice

Intéressé :

M^{gr} Thomas Dowd, évêque auxiliaire de Montréal

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 36, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M^mc la secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M^mc Vallée (Gatineau) et M. Jolin-Barrette (Borduas) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend M^{gr} Dowd.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Préambule : Le préambule est adopté.

Articles 1 à 9 : Les articles 1 à 9 sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Auger (Champlain) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles), M^{me} Vallée (Gatineau) et M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) font des remarques finales.

À 12 h 56, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants avant d'entreprendre un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Carolyne Paquette

Pierre Michel Auger

CP/vb

Québec, le 13 juin 2018